

LIBÉRALISATION DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL EN CHINE

La nouvelle loi du 12 septembre 2025

Conférence en présence et en ligne

Jeudi 6 novembre 2025

De 17h30 à 19h45

Société de législation comparée, Amphithéâtre (1^{er} étage)
28 rue Saint-Guillaume
75007 Paris

La nouvelle loi chinoise sur l'arbitrage international a été adoptée le 12 septembre 2025 pour une entrée en vigueur le 1^{er} mars 2026. L'ancien texte, qui datait de 1994, faisant suite à la politique d'ouverture à l'extérieur de la Chine, est profondément modifié, modernisé.

Les révisions apportées par ces nouvelles dispositions tranchent avec les anciennes et complètent les précédentes lacunes législatives, en adoptant les standards de l'arbitrage du commerce international et en consolidant les décisions judiciaires chinoises rendues dans la dernière décennie, notamment sur la notion de siège de l'arbitrage, la validité des clauses, l'administration en Chine d'arbitrage internationaux sous l'égide d'institutions étrangères et la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales internationales.

La Chine se met au diapason de la mondialisation tout en conservant sa tradition civiliste et des caractéristiques qui lui sont propres.

C'est à la découverte de cette remarquable évolution que nous vous vous invitons avec la présentation d'une praticienne qui n'a pas hésité à se lancer dans la traduction de cette nouvelle loi qui vous sera transmise.

[Venez participer, avec vos questions et vos apports.](#)

La conférence est gratuite et accessible à tous, avec **inscription préalable obligatoire** auprès de Madame Emmanuelle Bouvier avant le 4 novembre : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com
Un lien de connexion sera transmis après inscription.

Si vous souhaitez adhérer à la Société de législation comparée, vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion sur notre site internet : <https://www.legiscompare.fr/web/>

17h30 : Accueil et/ou Connexion

17h45 : Propos introductifs

Béatrice Castellane, Arbitre international et Ancien Membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris, Présidente de la Section Arbitrage ADR de la Société de législation comparée (SLC)

18h-18h30 : Présentation de Jane WILLEMS

Docteur en droit

Avocat aux barreaux de Paris et de Californie

Directrice adjointe du Master d'arbitrage international de la Faculté de Droit de l'Université de TSINGHUA (Pékin, Chine)

Approche comparative de la nouvelle loi chinoise sur l'arbitrage international du 12 septembre 2025. Regards sur les pratiques arbitrales : jurisprudence et expériences.

18h30-19h15 : Débats

19h15 : Clôture des travaux et verre de l'amitié



Jane Willems est arbitre international, spécialiste des litiges du commerce international et de l'arbitrage investissement. Elle a siégé comme arbitre ou président du tribunal arbitral dans de nombreux arbitrages commerciaux (sous l'égide de ICC, SAC, HKIAC, CIETAC, BAC, SIAC, KCAB, AFA and ad-hoc selon le règlement de la CNDICI) et dans des arbitrages pour le règlement des différends investisseur-Etat (CIRDI, CPA).

Dr. Willems est la Directrice adjointe du LLM "International Arbitration & Dispute Settlement" de la Faculté de Droit Université de Tsinghua, Pékin

(depuis 2015) où elle enseigne ; elle est également visiting professor à l'Université de Genève (MIDS) et à Hong Kong University. Elle est membre de l'Advisory Board de l'Asian Academy of International Law (Hong Kong) et déléguée au Groupe de Travail III de la CNUDCI (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États).

Elle co-préside avec le Professeur AJ van den Berg l'ICCA-Tsinghua Working Group on Chinese Arbitration Practice qui a traduit et édité le premier Compendium of Chinese Commercial Arbitration Laws (ICCA Reports No. 5 (2019)). Elle est le rapporteur pour la Chine de l'ICCA Yearbook.

Elle est l'auteur d'articles relatifs à l'arbitrage international en Chine et la médiation à Hong Kong. Sa thèse, publiée en 2015, porte sur le règlement des différends relatifs aux JV sino-étrangères en Chine.